



## Communiqué de presse

08 juin 2010

### **Communiqué de l'Association pour la vérité sur l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier, née Bouniol**

L'ASSOPH prend acte du report au 8 juillet, décidé par la High Court de la République d'Irlande le 2 juin 2010, de l'audience sur l'exécution du Mandat d'Arrêt Européen émis par la justice française dans l'affaire de l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier, née Bouniol, le 23 décembre 1996.

Elle constate que le délai normal, prévu par la décision européenne de 2002 sur le Mandat d'Arrêt Européen, sera dépassé à cette date.

Elle s'étonne du délai supplémentaire donné à l'intéressé, Ian Bailey, pour rassembler ses éléments d'argumentation contre le simple fait d'être entendu par la justice française.

Elle attend que ce délai supplémentaire, néanmoins prévu par les textes européens, soit mis à profit par les autorités judiciaires irlandaises et françaises pour créer, dans un esprit de coopération, les conditions nécessaires à la manifestation de la vérité.

La famille de Sophie Toscan du Plantier, ses amis, comme toutes les personnes éprises de justice, ne sauraient accepter, 14 ans après cet odieux assassinat, tout ce qui pourrait passer pour des manœuvres de retardement ou d'enlisement du dossier.

**ASSOPH** <[assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)>

**<http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Accueil.html>**

#### **Contact :**

Jean-Pierre Gazeau :

**Bureau** : +33(0)1 57 2 760 49

**(cell)** : +33(0)6 08 82 99 05

[gazeau@apc.univ-paris7.fr](mailto:gazeau@apc.univ-paris7.fr)